



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 23 novembre 2017 – n° 129/H030

BUREAU



Réunion du 19 octobre 2017

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 19 octobre 2017 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

I.	PRÉSENTATION DES ENQUÊTES MULTIMODES.....	4
II.	CONSULTATION PRÉALABLE À LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ».....	9
III.	SUITE DE LA RENCONTRE « COMMENT MESURER LES DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ? » DU 22 JUIN 2017.....	10
IV.	ACTUALITÉS DU CNIS.....	11
V.	AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ODD.....	14
VI.	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC.....	15
VII.	CONCLUSION.....	20

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
BERTHOLON	Raphaëlle	
DUCHATEAU	Patrick	Mouvement des entreprises de France – Fédération française du bâtiment
DURAN	Patrice	École normale supérieure de Paris Saclay – Président du Cnis
EL NOUTY	Charles	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
LENGLART	Fabrice	Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) – France Stratégie
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
TASQUÉ	Sophie	Confédération générale du travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Membres du Bureau excusés

BIACABE	Jean-Luc	Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FOURNIER	Jacques	Banque de France
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
MARCEL	Tahiry	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat
PASSET	Olivier	Groupe Xerfi
SILBERMAN	Roxane	Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS) réseau Quételet
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Intervenants

BECK	François	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
BRUNETIÈRE	Jean-René	Chaire Économie du climat
DE PERETTI	Gaël	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)

Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
CANCEL	Sébastien	Secrétariat général du Cnis
CASES	Chantal	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales
DUBOIS	Marie-Michèle	Secrétariat général du Cnis
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis
PROST	Corinne	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

La séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, présente les excuses du directeur général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier, qui est retenu par une audition au Parlement. Sylvie Lagarde reviendra donc sur l'actualité de la statistique publique.

.I PRÉSENTATION DES ENQUÊTES MULTIMODES

François BECK, représentant la **Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee**, propose de rappeler les définitions et les enjeux du multimode, avant de revenir sur quelques éléments de comparaison, puis de présenter brièvement les résultats des enquêtes ménages de l'Insee menées en multimode.

Le multimode permet d'utiliser différents canaux de transmission d'informations au cours d'une même enquête. Il peut prendre des formes assez différentes. Le premier dispositif est déjà communément utilisé et maîtrisé par la statistique publique. Les autres formes, plus récentes, soulèvent plus de défis méthodologiques :

- le multimode intégré : l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) menée en face à face a également recours à un questionnaire auto-administré avec un casque pour les questions les plus sensibles ;
- le multimode concurrentiel donne le choix aux enquêtés du mode qu'ils peuvent utiliser. Ce multimode permet à la personne interrogée de choisir la solution qui lui convient le mieux, mais il offre aussi une opportunité d'esquiver l'enquête ; il est donc manipulé avec précaution actuellement, compte tenu des taux de réponse ;
- le multimode séquentiel consiste à proposer aux non-répondants à un premier mode de collecte un autre mode ;
- l'« adaptive design » utilise des informations auxiliaires contenues dans la base de sondage pour cibler le mode d'interrogation le plus efficace et/ou de plus grande qualité en fonction des caractéristiques des enquêtés.

Le multimode vise à tirer le meilleur parti de chaque mode dans le contexte d'une baisse des taux de participation aux enquêtes ménage au cours des dernières années en allant chercher les individus les moins enclins à répondre. Le recours à internet vient également répondre à une attente de la société civile. De nombreux services publics sont désormais accessibles par internet. Or les enquêtes de la statistique publique font partie de cette sphère et les personnes souhaitent y répondre en dehors des heures classiques d'entretien. Pour l'Insee, le multimode permet aussi d'optimiser le travail des enquêteurs et de concentrer leur charge auprès des enquêtés qui en ont le plus besoin. Certains modes se révèlent plus adaptés aux questions sensibles ou à certaines typologies de population. Ainsi, le téléphone est plébiscité par les femmes de plus de 50 ans, alors que les questionnaires auto-administrés et internet sont plus adaptés aux plus jeunes, en particulier les jeunes hommes. Il existe une hiérarchie dans les taux de réponse et dans les coûts en fonction du mode utilisé. Aujourd'hui, c'est internet qui affiche le taux de réponse le plus bas en population générale. Il importe donc d'articuler ces modes pour maîtriser les coûts tout en conservant de bons taux de réponse.

L'analyse des différents modes fait apparaître des effets contrastés. Dans les modes auto-administrés, l'éloignement vis-à-vis de l'enquêteur réduit la désirabilité sociale. Le répondant cherche alors moins à se conformer à ce qu'il imagine être une norme ou ce que l'enquêteur attend de lui. En revanche, il existe une propension plus forte à se satisfaire de la réponse la plus simple, la plus logique ou qui apparaît en premier dans le questionnaire. Par rapport au questionnaire papier, l'enquête web présente l'avantage de faciliter la gestion des filtres complexes. Ces filtres sont très souvent exclus des questionnaires papier pour des raisons de littératie, car ils dépassent les capacités cognitives des enquêtés éprouvant des difficultés de compréhension, voire de lecture. Une baisse de la non-réponse partielle a également été constatée sur internet, l'enchaînement des écrans invitant les personnes à répondre à la totalité de l'enquête. Sur les sujets sensibles, les réponses diffèrent selon le genre ou la génération, mais il n'existe pas de consensus dans la littérature scientifique sur la mesure de l'ampleur des effets de mode. En général, les résultats restent très dépendants des thèmes abordés, de la population concernée. La littérature internationale montre également de grandes différences d'un pays à l'autre.

La collecte par internet présente plusieurs avantages : la rapidité de la réponse au questionnaire, le coût, l'interactivité. Elle offre la possibilité d'introduire des liens hypertextes, pour compenser autant que faire se peut l'absence d'enquêteur, et des filtres complexes. Elle permet aussi aux personnes interrogées de répondre en dehors des horaires classiques, le week-end ou en soirée. Le CDSP¹, dans le cadre du dispositif ELIPSS, a recours à des contenus multimédias (vidéo, son, image) dans le cadre de l'enquête pour expliquer son contenu et créer un contexte plus clair. Enfin, la collecte par internet est bien adaptée aux 15-30 ans plus difficiles à joindre par téléphone.

Ce mode de collecte soulève néanmoins un certain nombre de problèmes : un taux de non-réponse généralement élevé, un effet d'auto-sélection beaucoup plus difficile à gérer qu'avec un enquêteur, l'absence d'accompagnement de l'enquêté pour le motiver à répondre et expliciter les instructions, en particulier sur les questions complexes. De la même manière, dans l'enquête web, il s'avère impossible de reposer la même question plusieurs fois de façon différente pour obtenir une meilleure réponse. La collecte par internet présente également des problèmes de couverture, même si les enquêtes Technologie de l'information et de la communication (TIC) montrent qu'ils tendent à se réduire d'année en année, en particulier parmi les plus de 60 ans. L'équipement des ménages et l'usage presque quotidien d'internet se développent dans toutes les générations. Des problèmes techniques sont également liés à l'usage d'internet. Avant d'utiliser des vidéos, par exemple, il faut s'assurer de leur compatibilité avec les navigateurs et les logiciels de lecture. Par ailleurs, les erreurs de mesure se révèlent difficiles à démêler et à distinguer des effets de sélection. Enfin, la question du « responsive design », c'est-à-dire l'accessibilité des questionnaires sur PC, tablette ou smartphone, devient de plus en plus prégnante.

L'Insee réalise un certain nombre d'enquêtes par internet, en particulier l'enquête annuelle de recensement. Après un démarrage très prudent, les taux de participation par internet se révèlent intéressants. Aujourd'hui, plus de la moitié des individus répondent par internet au recensement. Le niveau de qualité est souvent meilleur, même si des travaux méthodologiques sont en cours pour mesurer les effets de mode. Enfin, le niveau de satisfaction des répondants apparaît lui aussi élevé. L'enquête TIC était conduite par téléphone. Depuis quelques années, elle comprend un module web, notamment pour compenser le défaut de couverture du téléphone. L'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) s'adresse quant à elle à une population difficile à joindre, puisqu'elle s'intéresse aux jeunes sortis du système scolaire. Elle utilise donc plusieurs modes d'interrogation : une enquête internet, le téléphone et un questionnaire papier. Le téléphone reste pour l'instant le mode le plus utilisé auprès de cette population des 17-30 ans.

Des enquêtes expérimentales ont également été menées en parallèle des enquêtes menées en face à face ou par téléphone. Le principe était de passer une partie du questionnaire par internet pour ne pas dépasser 20 minutes d'interrogation qui, selon la littérature méthodologique, constitue un temps maximum pour une enquête par internet. Suivant un protocole standard, ces expériences visaient à accumuler de la connaissance sur le multimode et tester la possibilité de l'envisager en production dans le système de la statistique publique. En 2015, un comité stratégique a été mis en place, esquissant l'idée qu'à un horizon de 5 ans l'Insee et une partie des services statistiques ministériels devaient avoir instruit, pour l'ensemble des enquêtes, la possibilité du multimode. Ce comité stratégique a constitué quatre groupes de travail sur les grandes étapes de l'enquête pour faire avancer la réflexion et trouver les solutions opérationnelles face aux défis méthodologiques et organisationnels.

Gaël de PERETTI, représentant la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee, présente les principales réflexions menées autour de la collecte multimode, à partir de la présentation de quelques enquêtes.

Les quatre grandes opérations menées après les premières expérimentations concernaient les enquêtes Vols, violence et sécurité (VVS), Logement web, Qualité de vie au travail et Emploi. L'enquête VVS constitue le pendant de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Le taux de collecte s'élève à 32 %, soit moins de la moitié du taux observé dans les enquêtes en face à face (70 à 75 %). Comme dans toutes les enquêtes, les répondants par internet sont généralement plus jeunes, plus aisés, plus diplômés. Cette opération avait surtout pour objectif de déterminer dans quelle mesure une partie de l'interrogation pouvait être déportée sur internet compte tenu du coût du dispositif au regard de toutes les enquêtes à mener au sein du système statistique public. Néanmoins, une surestimation assez forte des victimations a été constatée, malgré l'introduction de variables d'intérêt de l'enquête dans le calage. L'enquête CVS en face à face sert d'étalon, car le taux de plainte qui en résulte se révèle très proche du nombre de plaintes enregistrées par l'administration. Or les victimations enregistrées dans VVS sont deux à trois fois plus importantes que dans le dispositif CVS. Ces écarts ont été légèrement réduits par les différents redressements expérimentés, mais ils restaient importants. Pour pouvoir basculer sur internet, le taux de

¹ Centre de données socio-politiques de Sciences Po Paris

réponse devrait être fortement amélioré. L'Insee a cherché s'il existait un effet de sélection en examinant les taux de victimation aux différents stades de l'interrogation. Or il a constaté que les personnes qui s'étaient connectées en premier à l'enquête se déclaraient plus victimes que celles qui avaient fait l'objet d'une relance.

L'enquête Logement web avait pour objectif de s'intéresser au loyer, une variable assez difficile à obtenir dans les enquêtes. Il est en effet souvent très difficile pour l'enquêté de connaître exactement le montant de son loyer, compte tenu des charges, des rappels des charges, des APL, etc. Souvent, l'enquêteur incite fortement les enquêtés à sortir des documents pour s'assurer de la qualité du recueil du loyer. Sur internet, il s'agissait de vérifier si une incitation assez faible permettrait quand même d'obtenir des informations de qualité. Les difficultés de courrier ont nui à la qualité globale de l'enquête. Ainsi, sur les 40 000 courriers envoyés, seules 12 000 personnes ont répondu à l'enquête, dont 5 000 sur internet. Les questionnaires papier ont donné lieu à de nombreuses non-réponses et à une mauvaise gestion des filtres simples, les enquêtés ayant tendance à remplir l'intégralité du questionnaire sans tenir compte des renvois. Les résultats ont fait apparaître d'importants effets d'arrondis, en particulier chez les personnes qui déclaraient ne pas avoir recours à un document. Des écarts de loyer de 5 à 6 % ont également été constatés, même après quelques tentatives de correction. Avec un taux de réponse aussi faible, il s'avérait impossible de déterminer si ces écarts relevaient d'un effet de sélection et/ou d'un effet de mesure.

Les premiers enseignements du plan d'expérimentation soulignent la nécessité d'améliorer les taux de réponse. Dès la phase de contact, il faut utiliser le vecteur capable d'obtenir une réponse de la part des enquêtés. Aujourd'hui, les fichiers fiscaux qui servent au tirage des échantillons contiennent des informations (numéro de téléphone, adresse e-mail) qui permettraient de contacter les personnes. L'« adaptive design » permet aussi de focaliser certains modes d'interrogation sur certaines populations pour faciliter la gestion de la suite de la collecte. Outre la phase de contact, il convient d'améliorer la conception des questionnaires. L'Insee consent de longue date des efforts importants sur la qualité du questionnaire pour l'adapter le plus possible à la personne dans un contexte qui tend à se rapprocher d'un entretien semi-directif. Ceci permet de recueillir des informations de très bonne qualité, mais allonge la durée de collecte. Or sur internet, la durée ne peut généralement pas excéder 20 minutes.

Il convient de plus de donner une image commune à toutes les enquêtes, améliorer le protocole le plus possible et mettre en place un portail plus ergonomique et plus attirant que le portail actuel. Récemment, sur l'enquête Histoire de vie et patrimoine, d'importants efforts de communication ont été réalisés, ce qui devrait aussi permettre d'améliorer le taux de réponse. Enfin, il importe de réfléchir plus avant à des variables de contrôle pour corriger les effets de sélection. L'Insee souhaiterait développer des méthodes standards d'agrégation des données collectées par différents modes, mais il n'existe pas de consensus au niveau international sur les méthodes à mettre en place en la matière. L'Insee envisage plutôt d'effectuer davantage de contrôles au départ pour identifier des populations communes au sein des différents modes, puis de procéder à une imputation massive pour les personnes dont le comportement semblerait trop éloigné du mode étalon.

Des expérimentations ont également été menées autour de l'enquête Emploi. C'est le dispositif « Multimode sur l'emploi » (MUSE). L'enquête Emploi est en cours de refonte, dans l'optique de l'adoption prochaine d'un nouveau règlement européen. L'Insee souhaite profiter de cette refonte pour introduire la collecte par internet afin de moderniser le dispositif et d'optimiser son coût. De nombreux tests qualitatifs d'ergonomie ont été effectués. Ils ont précédé des expérimentations de grande envergure en multimode pour préparer la future enquête Emploi. Il apparaît que les réponses à l'enquête web interviennent plutôt en début de collecte et que les relances produisent des effets positifs. Pour l'instant, l'Insee considère que le premier contact avec l'enquêté doit être postal pour donner à l'opération un caractère plus officiel, mais des e-mails sont envoyés très rapidement après, pour faire écho à ce courrier et stimuler de manière régulière et peu coûteuse les enquêtés. Les relances donnent lieu à une combinaison de courriers et mails pour tenter d'inciter les personnes à répondre. Sur internet, le taux de réponse atteint 30 % après la première interrogation, 56 % en deuxième interrogation et 78 % en troisième interrogation. Les temps de réponse se révèlent beaucoup plus longs par internet, de l'ordre de 22 minutes contre 12 en face à face pour la première interrogation et de 6 à 7 minutes contre 3 par téléphone pour la deuxième interrogation.

L'enquête Emploi comporte un petit questionnaire ménage qui permet d'identifier toutes les personnes du ménage auxquelles sera adressé un questionnaire individuel (QI). Or les résultats révèlent un bon taux d'exhaustivité, supérieur à 90 %, y compris dans les ménages de taille importante, en termes de réponse aux QI. Le taux de proxy s'avère aussi beaucoup plus faible par internet, à hauteur de 17 % contre 50 % en face à face et 66 % par téléphone. Le phénomène de proxy concerne davantage les jeunes (24 %) et les personnes ne vivant pas en permanence dans le logement (35 %). Enfin, un écart de deux points est constaté dans le taux de chômage entre internet et le face à face. Cette expérimentation permet d'envisager

une collecte par internet lors de la deuxième interrogation. Le mode téléphonique ne sera utilisé que si les personnes ne répondent pas. Les résultats font apparaître des différences significatives entre les enquêteurs. En outre, la bascule téléphonique ne s'est pas montrée très efficace lors de ce premier test. Dans ce contexte, la collecte par internet a donné des résultats plutôt satisfaisants.

Des expérimentations doivent encore être exploitées sur l'enquête Patrimoine qui s'intéresse au prix de la résidence principale pour les propriétaires, l'enquête Conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME) et l'enquête Emploi. En parallèle, un travail important est mené sur les outils informatiques – de la conception du questionnaire à la gestion de la collecte –, qui n'est pas sans conséquence sur la construction même des enquêtes. Les outils doivent répondre aux exigences des acteurs des enquêtes ménages et leur harmonisation doit constituer une occasion pour remettre à plat la conception des enquêtes pour limiter leur durée et leur complexité en vue de développer la collecte par l'internet. Des réflexions sont également menées sur les para-données, c'est-à-dire toutes les données recueillies pendant la collecte, mais qui ne sont pas directement utiles à l'étude, comme la durée de collecte, le nombre de clics, le temps passé sur une page web, etc.

Gaël de Peretti conclut son intervention en remarquant que, lors d'un récent colloque de l'OCDE sur l'enquête Pisa (Programme for International Student Assessment), William Thorn indiquait que le face à face restait un mode de collecte indispensable pour certaines enquêtes.

Sophie TASQUÉ, représentant la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) demande des précisions sur les filtres complexes.

François BECK explique qu'il s'agit de filtres qui s'enchaînent les uns dans les autres pour former une arborescence qui devient vite complexe voire illisible sur papier, alors qu'elle s'avère transparente pour le répondant dans un questionnaire informatisé.

Chantal CASES, représentant la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee précise que la question est adaptée en fonction de la réponse précédente.

Sylvie LAGARDE, représentant la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee indique que dans le cadre du recensement de la population, selon que la personne travaille ou non, elle doit renseigner un certain nombre d'informations sur l'établissement, l'activité, etc.

Charles EL NOUTY, représentant la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) estime que le multimode constitue l'avenir des enquêtes. Il souhaite savoir à quelle adresse l'Insee envoie ses courriers électroniques. Il remarque par ailleurs que dans les enquêtes économiques, les enquêteurs sont aujourd'hui remplacés par des robots, ce qui change très fortement les réponses des individus. Or il s'étonne que cette piste, qui fait l'objet de très nombreux travaux de recherche, ne soit pas explorée par l'Insee.

François BECK confirme que cette méthode avait été envisagée dans les années 1990, notamment pour les enquêtes sur les comportements sexuels. Les chercheurs avaient alors pensé utiliser des robots pour poser les questions par téléphone. Finalement cette idée n'avait pas été retenue, les chercheurs ayant sans doute été déstabilisés par la froideur dans la relation entre l'enquêté et l'enquêteur que cette technologie pouvait introduire. Il n'a pas connaissance de travaux nombreux en sciences sociales autour de ce sujet qui suscite encore une certaine méfiance, mais les expérimentations étrangères mériteraient sans doute d'être étudiées.

Charles EL NOUTY évoque les travaux de L'École Pratique des Hautes Études. Les robots sont désormais extrêmement liants. Sur des sujets sensibles, ils permettent de détecter certains types de comportement. Ils sont d'ailleurs utilisés par d'autres ministères sur des sujets divers et variés.

Gaël de PERETTI signale que des expérimentations menées aux États-Unis ont été présentées lors du colloque de l'OCDE précédemment évoqué. Ces méthodologies d'enquête sont essentiellement produites par les universités américaines qui peuvent parfois porter elles-mêmes certaines enquêtes. Cependant, le matériel se révèle extrêmement coûteux. Il apparaît donc plus pertinent de se concentrer sur la conception de questionnaires ergonomiques accessibles sous divers supports avant de s'engager dans de telles démarches. Pour une partie de la population, cette méthode se révèle effectivement plus efficace, mais elle rebute aussi toute une autre partie des individus et elle produit des effets très difficiles à maîtriser. L'Insee va sans doute attendre que cette démarche progresse à l'extérieur, avant de s'y engager.

S'agissant des courriers électroniques, le premier contact est toujours généré par un courrier postal annonçant l'intégration de l'individu à l'échantillon de l'enquête. Souvent, l'adresse e-mail vient d'une information communiquée par l'enquêté durant une phase antérieure de l'enquête lorsqu'il s'agit d'un panel. Elle peut également être récupérée dans les fichiers fiscaux. Pour l'instant, une expérimentation a été conduite sur les numéros de téléphone communiqués par les individus dans leurs différents contacts avec l'administration fiscale et elle a donné de bons résultats. Une expérimentation sera également menée sur la partie mail pour inciter les personnes à répondre aux enquêtes, en particulier les enquêtes par internet.

Chantal CASES précise que l'Insee a obtenu une autorisation spécifique de la CNIL pour accéder à ces fichiers.

Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) signale qu'il existe une troisième voie possible. Dans son questionnement auprès des entreprises sur leurs intentions de création d'emplois, Pôle emploi envoie un courrier avec un login et un mot de passe. Les personnes peuvent ainsi répondre directement sans communiquer leur adresse e-mail.

Sylvie LAGARDE indique que l'Insee le fait aussi. L'adresse e-mail est utilisée pour la relance des individus.

Gaël de PERETTI précise que lorsqu'ils reçoivent un courrier postal, les individus doivent saisir l'URL, ce qui est source d'erreurs. En le recevant par e-mail, ce problème disparaît, puisqu'il suffit de cliquer directement.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT) demande si l'Insee utilise également le multimode pour les relances des non-répondants.

François BECK répond que la relance peut être effectuée par e-mail ou par téléphone selon le protocole d'enquête.

Nicolas PROKOVAS s'enquiert du taux d'attrition des panels web par rapport aux autres panels.

Gaël de PERETTI indique que sur l'expérimentation de l'enquête CAMME menée exclusivement par internet, le taux de réponse de la première vague s'est révélé mauvais, de l'ordre de 15 %. Cette enquête est mensuelle et la durée de collecte reste extrêmement courte. La capacité de relance est donc très faible. Pour les expérimentations sur l'enquête Vols, violence et sécurité, Qualité de vie au travail ou Logement, la collecte s'étalait sur trois mois, ce qui laisse plus de temps. En deuxième vague, le taux de réponse s'élevait, parmi les répondants de la première vague, à 65-70 % et il atteignait même 90 % à la troisième (des répondants de la deuxième vague). Les résultats étaient meilleurs que pour l'expérimentation de l'enquête Emploi, où le taux s'établissait à 56 % pour la deuxième vague, mais le taux de réponse était aussi deux fois moins important lors de la première vague. Dans le cadre du dispositif ELIPSS, en contrepartie d'une tablette avec une connexion 4G offerte, la personne doit répondre régulièrement à une dizaine d'enquêtes. Là encore, les personnes qui étaient entrées dans le dispositif affichaient un effet de sélection très important, le dispositif rassemblant seulement 25 à 30 % des personnes tirées dans l'échantillon. En revanche, les taux d'attrition ne se révèlent pas si importants que cela. L'opération a commencé en 2012 et la participation s'établit aujourd'hui autour de 75 %.

Fabrice LENGART, représentant France Stratégie demande si les personnes peuvent répondre sur smartphone dans les dernières expérimentations. Il demande également si de nouveaux pays ont basculé leur enquête Emploi sur internet au-delà des Pays-Bas. Il souhaite enfin connaître les résultats de l'expérimentation menée sur l'enquête Qualité de vie au travail.

François BECK indique que l'Allemagne bascule actuellement son enquête Emploi, comme le Danemark. Ces pays ne se trouvent cependant pas dans le même contexte que la France. Le basculement s'est fait d'un seul coup, sous la contrainte budgétaire.

Gaël de PERETTI précise que l'Insee n'est pas en mesure à ce stade d'identifier le matériel sur lequel les personnes répondent et ignore donc si certaines utilisent leur smartphone [*note post-réunion : dans le cadre du recensement, l'information a été collectée lors de la connexion au site, ce qui donne un proxy du « device » utilisé pour la collecte : 79 % ordinateur ; 11 % tablette ; 10 % smartphone*]. Il s'efforce déjà de stabiliser le questionnaire sur tous les navigateurs, ce qui n'est pas toujours le cas, compte tenu des mises à jour régulières.

Sylvie LAGARDE signale que le site internet de l'Insee est désormais « responsive design », ce qui laisse augurer des développements en ce sens pour les questionnaires.

Gaël de PERETTI précise qu'il n'est pas prévu pour l'instant une réponse au recensement de la population sur smartphone. Pour les responsables du RP, il convient en effet que les personnes prennent le temps de répondre convenablement. C'est sur l'enquête Qualité de vie au travail que le taux de réponse est le meilleur (plus de 40 %), en particulier parce qu'elle ciblait la population spécifique des personnes en emploi. Le protocole internet pur avait relativement bien fonctionné. Du point de vue des variables d'intérêt, là encore, l'Insee avait mis en place un certain nombre de calages. L'absence du secteur d'activité des personnes ne permettait cependant pas de corriger une partie des effets de sélection. Les variables socio-économiques ou démographiques corrigeaient les effets de sélection de faits objectifs. En revanche, les variables comme l'état de santé ou le bien-être au sens de l'Organisation mondiale de la santé se révélaient plus efficaces pour les risques psychosociaux. L'enquête comprenait de nombreuses variables d'intérêt et il est apparu très difficile de tout réconcilier. La question s'est posée de mettre en place plusieurs jeux de pondération comme dans certaines enquêtes ménages, mais cela aurait compliqué l'utilisation de ces fichiers par les utilisateurs extérieurs.

Sophie TASQUÉ demande si les expérimentations permettent de constater que les réponses à certaines enquêtes diffèrent selon le mode de questionnement.

François BECK indique que ce constat est vrai sur certains thèmes, en particulier les thèmes les plus sensibles. Les travaux de redressement des données sur l'enquête globale ou variable par variable permettent néanmoins de trouver des solutions pour corriger cet effet.

Sophie TASQUÉ observe qu'une enquête ne peut donc pas être menée selon un seul mode.

François BECK répond que tout dépend des enquêtes. Le multimode est tout de même privilégié aujourd'hui.

Sophie TASQUÉ constate qu'internet ne peut pas se substituer entièrement aux autres modes de collecte.

Gaël de PERETTI précise que même si la situation s'améliore, le taux d'équipement d'internet s'élève à 80 % sur l'ensemble de la population mais reste parfois bien inférieur pour certaines catégories/tranches d'âges élevées. Utiliser internet comme mode exclusif de collecte reviendrait donc à exclure de fait 20 % de la population. En outre, compte tenu de leur complexité, certaines enquêtes ne pourront jamais être administrées par internet.

.II CONSULTATION PRÉALABLE À LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Patrice DURAN rappelle que Michèle Pappalardo a quitté la présidence de la Commission Environnement et développement durable. Après différentes consultations, le Cnis a arrêté son choix sur Xavier Timbeau pour la remplacer. Directeur principal de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Xavier Timbeau possède les qualifications et compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction et travaille sur les questions environnementales depuis plusieurs années. Il dispense depuis douze ans un cours à Sciences Po sur l'économie de l'environnement. Il a également été membre de la Commission Stiglitz et a piloté le modèle environnemental Three-ME à l'OFCE. Le secrétariat général du Cnis a rencontré Xavier Timbeau qui a accepté de prendre la présidence de la commission. Outre ses compétences environnementales, il dispose de connaissances économiques généralistes intéressantes pour ce poste.

Patrice DURAN signale par ailleurs la nomination de Michel Isnard à la présidence du comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires et rappelle que ce dernier était membre du comité du secret et chef de l'unité des affaires juridiques et contentieuses au sein de l'Insee.

Françoise MAUREL précise que les présidences du comité du label et du comité du contentieux sont désormais distinguées.

Patrice DURAN se déclare ravi que Michel Isnard reprenne cette présidence, compte tenu de ses compétences sur ces sujets.

.III SUITE DE LA RENCONTRE « COMMENT MESURER LES DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ? » DU 22 JUIN 2017

Patrice DURAN rappelle que le Cnis avait été saisi en 2015 par l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales animé par les organisations syndicales, qui avait présenté une demande concernant les freins à la syndicalisation et la représentation des salariés, soulignant que ces freins constituaient un enjeu fort pour le dialogue social. La question, qui dépassait largement les objectifs du Cnis, a finalement été recentrée sur la discrimination, un enjeu transversal compte tenu de la nature multiple des discriminations.

Cette réflexion a donné lieu à deux points majeurs, relayés par une note du Cnis sur les discriminations dans le domaine de l'emploi, réactualisée en août 2017. La dernière commission Emploi, qualifications et revenus du travail, présidée par Jean-Christophe Sciberras, a été centrée sur les statistiques concernant les représentants du personnel, puis une rencontre s'est tenue le 22 juin sur la mesure des discriminations dans le domaine de l'emploi. Le Cnis s'est donc attaché à traiter cette demande.

La question qui se pose aujourd'hui porte sur l'absence de données précises concernant les discriminations syndicales. À cet égard, l'exposé de Jean-Michel Denis lors du colloque démontre que cette question n'est pas simplement technique ; elle est aussi méthodologique, car elle doit être clairement problématisée et appelle des développements qui n'entrent pas dans les compétences du Cnis. Jean-Christophe Sciberras a été également sollicité pour conduire une commission sur les questions du bilan social et a insisté sur le fait que les données statistiques devraient apparaître. Ces questions ne dépendent pas du Cnis, mais du ministère du Travail et de la DARES, s'agissant des aspects méthodologiques et techniques. Aujourd'hui, le Cnis ne peut donc aller plus loin.

Nicolas PROKOVAS signale qu'un rapport du CESE « *Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales* » est paru en juillet 2017 et donne lecture de ses deux premières recommandations : « *Le Conseil économique, social et environnemental se prononce pour que le Conseil national de l'information statistique (Cnis) se voie confier une mission de réflexion pour l'amélioration du dispositif statistique incluant la fonction publique et intégrant la dimension des carrières des syndicalistes. Il conviendrait d'y associer l'ensemble des producteurs de statistiques (Défenseur des droits, ministère en charge du Travail, ministère de la Justice). Le Conseil recommande la publication régulière des statistiques d'autorisation de licenciement de salariés protégés intégrant, le cas échéant, les raisons du refus d'autoriser le licenciement* ». **Nicolas PROKOVAS** estime que ces deux recommandations du CESE sont tout à fait compatibles avec la motivation principale de la saisine du Cnis. De ce point de vue, le Cnis a encore un rôle à jouer sur le sujet. Si un organisme qui ne possède pas le statut de producteur de statistiques publiques saisit un service statistique ministériel, le poids de cette saisine se révélera sans doute moins important.

Patrice DURAN observe que le Cnis ne peut pas obliger le ministère à produire des statistiques qui ne sont pas prévues. Ce sujet présente une dimension législative ou réglementaire. Jean-Christophe Sciberras a fait état de sa position dans *Le Monde* à deux reprises au cours de l'été. Il l'a rappelée dans son rapport. Il se déclare tout à fait favorable à cela, mais certains points relèvent de décisions ministérielles. Le Cnis peut maintenir son intérêt pour le sujet et chercher ce qu'il est possible de faire à moyen terme, mais il ne peut aller plus loin dans l'immédiat, faute d'un minimum de données. En outre, cette question présente non seulement des problèmes en termes de données mobilisables, mais aussi un enjeu de problématisation. De ce fait, elle relève aussi d'une problématique de recherche.

Françoise MAUREL rappelle que la commission Emploi, qualifications et revenus du travail qui s'est tenue en mai dernier a adopté un avis formulant des recommandations relativement fortes adressées aux producteurs des données administratives correspondantes. Cet avis leur demande notamment une synthèse régulière des données sur les instances représentatives du personnel détenues par les différents ministères. La commission a bien noté la dispersion des sources, mais le pouvoir du Cnis pour aller plus loin se révèle assez limité.

Patrice DURAN souligne que cette situation ne remet pas pour autant en cause l'intérêt de la question.

.IV ACTUALITÉS DU CNIS

.1 Suites du rapport sur l'accès des chercheurs aux données administratives

Patrice DURAN indique qu'il a préféré attendre la rentrée pour aborder la question de l'accès aux données qui avait été placée au second plan durant la période d'installation du nouveau ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Recherche. Thierry Mandon, l'ex-secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, avait confirmé l'importance de la question avant le changement du gouvernement et le Président du Cnis lui avait rappelé que le ministère avait malgré tout fermé le comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS). À la rentrée, **Patrice DURAN** a donc rencontré Nicolas Castoldi, le directeur adjoint de cabinet de Frédérique Vidal, en présence d'Isabelle Kabla-Langlois, chef du SSM de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Nicolas Castoldi s'est montré conscient de l'importance de la question, mais a fait part de la plus grande réserve à l'idée de créer un comité de coordination, ainsi que le suggérait la recommandation 4 du rapport Bozio-Geoffard. Il redoutait en effet qu'un comité regroupant 30 à 40 personnes se retrouve dans la même situation que le CCDSHS, qui rassemblait des personnes qui n'étaient pas en position de décision. Les trois participants à cette réunion ont en revanche convenu que la première recommandation pourrait être mise en place assez rapidement, puisqu'il s'agit de réaliser un vade-mecum sur les obstacles techniques et juridiques à l'accès des chercheurs aux données administratives.

Nicolas Castoldi a pris la décision de demander au Cnis de mettre en place au plus vite un comité opérationnel très restreint pour la réalisation de ce vade-mecum qui pourrait donner lieu, comme convenu avec le directeur général de l'Insee, à un colloque sur la question de l'accès aux données pour le chercheur. Il a également accepté que le ministère de la Recherche accueille cet événement qui n'interviendrait pas à la rentrée, mais après la rédaction du vade-mecum. Plutôt que la création d'une commission de coordination, cet exercice pourrait se traduire par la mise en place d'un service d'aide aux administrations et aux chercheurs, placé sous la houlette du ministère. Le secrétariat général du Cnis et Isabelle Kabla-Langlois se réuniront donc d'ici un mois et demi pour constituer une petite *task-force* qui aurait pour mission de préciser les modalités et délais de réalisation de ce vade-mecum.

Patrice DURAN observe que le ministère est parfaitement conscient des enjeux et se dit prêt à y répondre. Nicolas Castoldi soutient le rapport Bozio-Geoffard et a donné au Président du Cnis l'assurance qu'un colloque pourrait se tenir sur la base de ce vade-mecum.

.2 Avancement du colloque sur la mesure du numérique

Françoise MAUREL rappelle qu'une note avait été communiquée au bureau de juin dernier sur l'organisation du colloque autour de l'économie numérique. Le programme a été précisé durant l'été. Ce colloque aurait pour titre « *L'économie numérique, enjeux pour la statistique publique* ». Il pourrait se dérouler le 7 ou le 14 mars, sur toute la journée, à Bercy.

L'ordre des sessions n'est pas complètement déterminé, en particulier les deux sessions de nature plus économique. Les thèmes arrêtés seraient les suivants :

- « *Mesure de la croissance et économie numérique, ancien et nouveau sujet* » : l'innovation et le progrès technique et leur impact sur la mesure du PIB constituent des questions plutôt anciennes et il s'agit de déterminer si l'économie numérique entre dans le même cadre ;
- « *Les statistiques des entreprises et des marchés à l'ère du numérique* » : il s'agirait d'explorer les pratiques du numérique, les mesures de l'économie des plates-formes ou de l'économie d'internet, leurs impacts, les systèmes d'information, les pratiques organisationnelles des entreprises, etc. ;
- « *Impacts du numérique sur les statistiques du marché du travail (emploi, métier, compétences)* » : cette session fera référence au rapport Gazier sur la diversité des formes d'emploi et comprendra des présentations sur l'évolution et la transformation des métiers et des compétences, les risques et opportunités de l'automatisation, ainsi que des interventions autour de l'utilisation des données massives dans ce domaine qui peut faire évoluer les approches et les concepts statistiques.

Le programme prévisionnel de ce colloque devrait être communiqué d'ici la fin de l'année.

.3 Annonce du projet de groupe de travail sur la refonte de la PCS (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles)

Isabelle ANXIONNAZ indique que le Cnis envisage de constituer un groupe de travail dédié à la refonte de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Ce projet sera présenté lors de la commission Emploi, qualifications et revenus du travail du 9 novembre prochain. Le Cnis avait déjà été associé très étroitement à la précédente refonte de la PCS en 2003, dans le cadre de son moyen terme 2004-2008. Le projet actuel s'inscrit dans le moyen terme en cours, puisque dans son avis 19 relatif

aux statistiques sociales, le Conseil avait constaté que « *l'harmonisation au niveau européen des nomenclatures de catégories sociales reste un enjeu majeur* » et insistait sur « *l'importance d'articuler ces nomenclatures européennes avec les nomenclatures françaises* ». C'est dans cette optique que le groupe de travail va être mis en place. La refonte devrait rendre plus lisible la nomenclature en l'actualisant et en clarifiant son usage par rapport aux nomenclatures du Bureau international du travail et aux nomenclatures européennes. Le projet devrait démarrer en 2018 pour aboutir en 2021. Le mandat de ce groupe sera présenté au bureau du 6 décembre.

Chantal CASES signale que ce groupe de travail pourrait également réfléchir à l'adaptation du protocole de codage de la PCS aux enquêtes auto-administrées par internet dans le cadre d'un sous-groupe particulier.

Fabrice LENGART demande si Eurostat a publié des données avec la nomenclature ESeG (European Socio-economic Groups).

Chantal CASES répond par l'affirmative. L'ESeG a été adoptée en 2016 et publiée pour la première fois en juin dernier. Les données des enquêtes Force de travail font désormais l'objet d'une diffusion sous cette forme qui a vocation à s'étendre à d'autres enquêtes.

Fabrice LENGART souligne que l'Insee a beaucoup œuvré en ce sens.

.4 Information sur la consultation par la DARES sur la diffusion des DEFM

Isabelle ANXIONNAZ précise qu'une consultation a été organisée en réactivant le groupe de consultation qui avait été formé en 2015 sous la présidence de Jacques Freyssinet pour revoir la publication de la DARES et de Pôle emploi. Il est apparu opportun de faire évoluer de nouveau cette publication pour mieux tenir compte de la problématique des données mensuelles. Le groupe réactivé s'est réuni le 16 octobre sous la présidence de Jacques Freyssinet, comme le précédent. Les résultats de cette consultation seront présentés à la commission Emploi, qualifications et revenus du travail du 9 novembre.

Nicolas PROKOVAS observe que les modifications qui seront proposées par le groupe de consultation concernant la régularité de publication des données relatives aux demandeurs d'emploi entraîneront inévitablement des modifications dans la publication de l'Insee. La publication trimestrielle de l'Insee s'adresse à des personnes rompues à ce type de statistiques ; elle n'est pas vraiment parlante pour le grand public. Il faudrait donc consentir un effort de pédagogie en la matière.

Corinne PROST, représentant la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) signale que plusieurs membres du groupe de travail sont intervenus en ce sens, certains soulignant que le document de 2 pages s'avère trop réduit en comparaison des 14 pages sur les demandeurs d'emploi.

Chantal CASES indique que l'Insee tirera les enseignements des travaux du groupe.

.5 Information sur la refonte du site du Cnis

Isabelle ANXIONNAZ indique que l'arborescence du site est terminée. Le back-office est en cours de finalisation, permettant d'animer les pages et de rendre le site convivial. La reprise des données est également en cours. Le site actuel présente en effet l'avantage de disposer d'un historique profond et le Cnis souhaite qu'il en soit de même pour le nouveau site. L'ouverture est prévue début décembre, en concomitance avec le prochain bureau. À cette date, la reprise des données ne sera peut-être pas complète. Tous les documents relatifs au moyen terme actuel (2014-2018) au moins seront intégrés, le reste des informations sera implémenté progressivement après l'ouverture du site.

.6 Thèmes des commissions d'automne

Isabelle ANXIONNAZ indique que les commissions d'automne abordent les sujets suivants :

- la commission Entreprises et stratégie de marché a effectué un panorama des statistiques sur le tourisme avec une présentation des trois enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques menées par l'Insee, de l'enquête sur le suivi de la demande touristique et du dispositif d'enquête auprès des visiteurs étrangers menés conjointement par la Direction générale des entreprises et la Banque de France, des travaux régionaux réalisés à partir des extensions régionales. La commission a noté que l'offre se révèle large, complète et bien calibrée en fonction de l'importance économique du secteur. Elle

a néanmoins affirmé, compte tenu de la variété des producteurs, la nécessité d'une coordination par l'Insee de l'ensemble des opérations ;

- la commission Services publics et services aux publics a eu lieu le 4 octobre sur le thème du handicap et de la dépendance des personnes âgées, thème qui avait déjà été abordé en 2011. La synthèse des enquêtes statistiques disponibles a montré que les sources s'étaient considérablement étoffées, notamment dans l'utilisation des sources administratives. La commission a cependant noté qu'il serait opportun, devant cette abondance, d'établir un schéma d'articulation et de complémentarité des différentes sources ;
- la commission Territoires du 26 octobre abordera deux sujets, d'une part les données carroyées, leur méthodologie et leur dispositif de diffusion, en accord avec l'une des préconisations du Cnis sur le moyen terme, et d'autre part la connaissance localisée de la précarité, avec une présentation des indicateurs localisés du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mené par la Drees ;
- la commission Emploi, qualifications et revenus du travail du 9 novembre aura pour sujet principal les parcours d'insertion professionnelle des jeunes, avec une présentation du système d'information disponible et des évolutions récentes s'agissant de l'accès des jeunes au marché du travail, le niveau et la nature du diplôme comme déterminants forts et les parcours d'insertion des jeunes en difficulté ;
- la commission Système financier et financement de l'économie du 16 novembre examinera les travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire mis en place par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013. Présidé par le gouverneur de la Banque de France, cet observatoire réunit des acteurs publics et privés et publie chaque année un rapport dans lequel il dresse un constat chiffré de l'inclusion bancaire. Cette commission sera l'occasion de présenter ce rapport annuel en insistant sur les sujets statistiques ;
- la commission Environnement et développement durable fixera dans les prochains jours le sujet principal de la séance du 24 novembre, en lien avec la nomination du nouveau président de cette instance ;
- la commission Démographie et questions sociales du 29 novembre aura pour sujet l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes.

Fabrice LENGART demande s'il est prévu, à l'occasion de la refonte du site du Cnis, de publier les vidéos des interventions.

Isabelle ANXIONNAZ répond que rien ne l'interdit, en dehors du droit à l'image. Des réflexions sont en cours sur le sujet afin de moderniser le site.

Fabrice LENGART souligne que les commissions thématiques donnent lieu à des présentations synthétiques intéressantes sur les statistiques disponibles.

Patrice DURAN confirme que cela fait partie des objectifs du chantier de refonte.

Françoise MAUREL ajoute que le Cnis espère bénéficier de l'expérience de l'Insee en la matière.

Patrice DURAN estime qu'il s'agit d'un enjeu important pour faire connaître le Cnis et la statistique publique, car les exposés se révèlent souvent très riches et très intéressants.

Nicolas PROKOVAS rappelle que le groupe de travail Gazier avait formulé des recommandations relativement lourdes à mettre en place. Il s'interroge donc sur la préparation du prochain moyen terme qui devrait, de son point de vue, démarrer à brève échéance.

Françoise MAUREL annonce l'arrivée mi-novembre de Cédric Afsa, précédemment chef du SSM du ministère de l'Éducation nationale, pour prendre en charge cette préparation du moyen terme. Les modalités de préparation ne sont pas totalement fixées, mais les travaux se dérouleront en 2018. Ce sujet sera évoqué de façon plus précise en décembre.

.V AVANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DES INDICATEURS DE SUIVI DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jean-René BRUNETIÈRE, président du groupe de travail sur les indicateurs nationaux de suivi des ODD, rappelle qu'il était ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts et a présidé durant plusieurs années Pénombre, une organisation qui s'intéresse à l'usage des chiffres dans le débat social. Il s'est aussi beaucoup intéressé aux indicateurs de la LOLF.

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été approuvés en 2015 et sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces 17 objectifs à caractère universel traitent de tous les aspects du développement durable, qu'il s'agisse des aspects sociaux, économiques et environnementaux, ou des partenariats et de la gouvernance. Ces objectifs s'inscrivent dans l'Agenda 2030 des Nations Unies. L'ONU en assure le suivi grâce à 244 indicateurs calculés par les agences onusiennes à partir des données fournies par les pays. Tous les ans, en juillet, se tient un forum politique de haut niveau au cours duquel des pays exposent les avancées réalisées pour un tiers des objectifs. La France a décidé d'y présenter un rapport chaque année. Cet exercice constitue une échéance pour les travaux du groupe.

Deux impératifs s'imposent à la France. Elle doit en effet fournir à l'ONU les données nécessaires au calcul des indicateurs internationaux et rendre compte de l'avancement des politiques françaises contribuant à l'atteinte de ces objectifs. Comme les indicateurs onusiens sont universels, certains s'appliquent plus ou moins à la France. Toutefois, certains indicateurs sans intérêt en métropole s'avèrent nécessaires pour les départements et territoires d'outre-mer, ce qui soulève la question de la façon de les prendre en compte. Ces indicateurs sont de nature très variée : indicateurs non statistiques, indicateurs de moyen, indicateurs de production et indicateurs d'impact. Les stratégies nationales seront suivies avec ces indicateurs onusiens, mais Eurostat a également publié une liste d'indicateurs dont les pays doivent s'inspirer pour suivre la mise en œuvre des politiques européennes. Enfin, il faudra aussi prendre en considération les indicateurs nationaux qui servent d'ores et déjà à suivre les stratégies nationales.

Il convient donc de sélectionner les indicateurs en tenant compte de leur pertinence, puisqu'ils doivent s'appliquer à la France et rendre bien compte de l'objectif, et de la capacité de production des services producteurs. Il apparaît également nécessaire de restreindre le nombre d'indicateurs à 100, ce qui n'interdit pas pour autant d'identifier des indicateurs de deuxième rang comme dans les stratégies de développement durable et de sous-détailler les indicateurs par région, catégorie socioprofessionnelle, âge, et toute autre catégorie pertinente. Les indicateurs peuvent être conçus dans une arborescence, avec les indicateurs onusiens principaux et leurs différentes déclinaisons.

Le groupe de travail sur les objectifs de développement durable a reçu un projet de mandat qui rappelle le contexte et définit des livrables. Il s'agit pour le groupe d'établir un tableau de bord de suivi de tous les ODD avec une priorité fixée sur les objectifs à l'ordre du jour du forum politique de haut niveau de 2018. Réunis en groupe restreint, les membres ont toutefois considéré qu'il pourrait être opportun de réfléchir sur l'ensemble des indicateurs dès la première phase des travaux, quitte à documenter ces indicateurs dans une deuxième phase. Il s'agit en effet, au-delà de leur sélection, de rendre ces indicateurs compréhensibles pour tous. Cet exercice représente un travail sans doute important dont la mesure exacte reste pour l'heure inconnue. Le groupe devra au moins, pour juillet 2018, avoir mené l'intégralité de ce travail pour les indicateurs faisant l'objet du rapportage.

Le mandat définit également la composition du groupe plénier et pose le principe d'un groupe restreint jouant le rôle de bureau. Ce dernier s'est déjà réuni à deux reprises, en juin et septembre, pour proposer une méthode de sélection des indicateurs et réfléchir à la composition et l'organisation du groupe plénier.

Lors de ces réunions, le groupe a établi un projet de grille de typologie permettant de présélectionner les indicateurs onusiens selon leur pertinence et leur disponibilité. Cette grille constitue une aide à la sélection et pourra être modifiée en cours de discussion. Elle permettra d'éliminer, parmi les indicateurs onusiens ceux qui apparaîtront non pertinents pour la France, même si leur nombre devrait rester restreint, compte tenu de la prise en compte de l'Outre-mer.

Par ailleurs, des indicateurs alternatifs aux indicateurs onusiens pourront être retenus avec une définition proche de ceux de l'ONU, mais pas exprimés tout à fait de la même manière. La production de certains de ces indicateurs alternatifs engendrera une charge de travail raisonnable à une échéance elle-même raisonnable. D'autres devront en revanche être éliminés faute de pouvoir être calculés. Enfin, des indicateurs qui ne figurent pas dans la liste de l'ONU pourront s'avérer importants pour la France.

La grille a été testée et toutes les sources d'indicateurs statistiques ont été recensées. Pour ce travail, le groupe a également pris en compte les 16 contributions émanant de la société civile au travers du questionnement d'ETALAB en juin 2017.

Dans le délai imparti, le groupe de travail ne pourra prendre en considération que des indicateurs déjà largement documentés. Cela ne l'empêchera cependant pas de proposer un programme de travail à court et moyen terme pour enrichir les indicateurs, en tenant compte des possibilités de production des services statistiques.

Le groupe plénier pourrait comprendre une soixantaine de personnes. Pour l'instant ont été listées 39 personnes émanant de la sphère publique : 9 représentants des producteurs statistiques, 20 représentants des porteurs de politiques, 10 représentants d'observatoires et d'établissements publics. Le groupe serait complété par des experts et des représentants de la société civile : une quinzaine de chercheurs, universitaires ou experts, des représentants des collectivités territoriales, des entreprises, des organisations syndicales et patronales, et 18 représentants d'associations œuvrant dans le domaine social et le domaine environnemental. Au total, la liste comporte 93 contacts.

Le groupe de travail sera divisé en trois sous-groupes chargés respectivement des aspects économiques, sociaux et environnementaux, les indicateurs étant répartis entre les trois. Une première réunion plénière est prévue le 22 novembre. Les sous-groupes pourraient se réunir en janvier-février 2018, puis en mars-avril 2018, avant une nouvelle réunion plénière en mai 2018. Un livrable devra être disponible fin mai pour le rapport au forum politique de haut niveau. Les sous-groupes éliront leur président. Les deux rapporteurs du groupe de travail, Sylvie Eghbal-Téhérani et Frédéric Vey, assureront aussi le rapportage des sous-groupes.

Jean-René BRUNETIÈRE tient à remercier ces derniers, ainsi qu'Élodie Ricaud et tous ceux qui ont participé au groupe restreint. Le groupe de travail présentera ses travaux devant le bureau du Cnis et les commissions à leur demande. Les travaux devraient s'achever à la fin de l'année 2018.

Nicolas PROKOVAS estime qu'il revient au bureau du Cnis d'établir un calendrier de présentation des travaux du groupe aux différentes commissions, en liaison avec la préparation du moyen terme. Il signale que les membres du bureau ont pu prendre connaissance des comptes rendus des deux réunions du groupe restreint, mais n'ont pas pu accéder aux pièces jointes. Il demande donc que ces documents soient désormais publiés sur le site du Cnis. Enfin, il s'étonne de lire que « *les indicateurs sélectionnés devront être disponibles* ».

Jean-René BRUNETIÈRE précise que les indicateurs doivent au moins être accessibles dans les temps impartis.

Nicolas PROKOVAS remarque que pertinence et disponibilité ne sont pas synonymes.

Patrice DURAN indique que le bureau du Cnis doit valider le mandat pour officialiser l'existence de ce groupe de travail.

Le bureau du Cnis approuve le mandat du groupe de travail sur les ODD.

.VI ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Sylvie LAGARDE propose de présenter l'actualité du service statistique public en remplacement de Jean-Luc Tavernier, sans aborder les publications pour lesquelles un document écrit est remis sur table.

Actualité internationale

Depuis le mois de juin, l'actualité européenne et internationale s'est révélée riche.

La conférence annuelle des directeurs généraux d'instituts nationaux de statistiques européens (DGINS) s'est tenue fin septembre à Budapest. Elle avait pour thème principal les statistiques sur les migrants, et plus largement les questions de mouvements de population et d'intégration des immigrants dans les pays, un sujet dont la crise des migrants en Europe a accru l'importance. Les instituts nationaux de statistiques ont présenté la façon dont ils élaborent leurs statistiques sur l'immigration. Des chercheurs ont également expliqué leurs besoins en matière de données et leur utilisation des données produites par les instituts. Le débat s'est concentré sur les migrations au sein de l'Union européenne et la manière dont les États pouvaient renforcer les échanges de données pour améliorer la connaissance des flux internes (immigration

et émigration). De nombreuses questions portaient sur la façon dont le recensement de la population permet, au-delà des flux, d'obtenir des données plus structurées sur la connaissance non pas des migrants temporaires, mais plutôt des immigrés. Il apparaît que de nombreux pays utilisent ou envisagent d'utiliser très largement les données administratives et les appariements entre elles, ce qui soulève des questions de protection de ces données à caractère personnel et fait naître un besoin d'encadrement de ces appariements. La France a beaucoup insisté sur l'importance d'obtenir des données sur l'intégration des immigrés dans le cadre d'une approche plus longitudinale. À cette occasion, elle a présenté le rôle de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) ou de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) menée par le SSM Immigration. La France a souligné l'importance de ces enquêtes qui vont être reconduites dans un contexte budgétaire restreint.

Lors de sa dernière réunion trimestrielle, le comité du système statistique européen a examiné la révision du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, dont la dernière édition datait de 2011. Le projet de révision de ce code traite deux questions majeures. La statistique publique va être conduite à utiliser de plus en plus de données massives. Il s'agit donc de vérifier si cette utilisation remet en cause les principes du code de bonnes pratiques. Par ailleurs, le règlement 223-2009 révisé sur les statistiques européennes a introduit un principe de coopération entre les instituts statistiques européens et de coordination au niveau national, confiant ce rôle de coordination du système statistique public à l'institut statistique national. Le projet vise donc à insérer dans le code de bonnes pratiques un nouveau principe reflétant cette notion de coopération.

Avec le développement des échanges de données individuelles entre les instituts statistiques, comme le prévoit un certain nombre de règlements, l'interdépendance entre États membres va se renforcer, avec un enjeu pour la qualité des données produites, y compris au niveau national. Ce principe de coopération et de coordination amplifie l'importance du code de bonnes pratiques. Les pays doivent l'appliquer de la bonne façon, car de la qualité de leurs statistiques dépendra aussi la qualité des statistiques produites par les autres. Ce principe se révèle donc extrêmement fondateur. Pour l'instant, la révision du code de bonnes pratiques n'a pas été entérinée. Elle pourrait l'être en novembre, lors de la prochaine réunion, mais les pays ont beaucoup débattu sur cette question.

Un séminaire Insee 2025 – projet stratégique de l'Insee à horizon 2025 – a eu lieu fin août avec une session spécifique consacrée à la vision 2020 du système statistique européen visant à montrer les synergies et les différences existant entre les deux exercices. De nombreuses orientations se révèlent proches, notamment lorsqu'il s'agit d'élargir les publics pour la demande d'information statistique, avec la préoccupation de renforcer la confiance des citoyens dans les statistiques publiques et de veiller à l'amélioration de la littératie statistique, intégrer les nouvelles sources de données, et mieux partager les méthodes, les outils, les expériences et les données. Ce séminaire a pu faire état de la façon dont l'Insee et le service statistique public s'investissent dans les projets de la vision 2020, que ce soit des échanges de bonnes pratiques sur l'utilisation des données massives ou le développement de services partagés, comme l'outil d'aide à la spécification de questionnaires d'enquête porté par l'Insee. La mise en place de services partagés s'avère complexe, car il faut concevoir des outils portables dans des environnements informatiques très différents. La vision 2020 tend à déployer des évolutions très concrètes en termes de partage d'outils ou de données, comme les données de commerce extérieur. Les deux démarches poursuivent aussi des objectifs différents. Les questions de comparabilité des données au niveau européen ou international sont très fortement portées par la démarche Insee 2025, ce qui n'est pas le cas de la vision européenne. Malgré les nombreuses relances du directeur général de l'Insee, ce sujet est considéré comme marginal par Eurostat. Des règlements-cadres européens en cours de négociation pourraient toutefois contribuer à améliorer la situation.

Le congrès biennal de l'Institut international de statistique a eu lieu à Marrakech en juillet dernier avec 1 800 participants. A cette occasion, Jean-Luc Tavernier a présenté une communication sur les questions de gouvernance et d'indépendance dans le cadre d'un système statistique intégré dans l'administration centrale nationale. Son intervention a montré toute la spécificité de la situation française. L'ancien directeur général de l'institut statistique grec a présenté une communication totalement opposée, insistant sur la nécessité d'une totale indépendance. Cette session a attiré un grand nombre de participants. L'institut national statistique australien présente une configuration assez proche de la France. Ce congrès a également donné lieu à plusieurs présentations françaises sur le recensement, les répertoires d'entreprises et SICORE, un outil de codification automatique. La France a par ailleurs tenu un stand qui a reçu de nombreuses visites. Une petite plaquette sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable avait été élaborée pour l'occasion.

En juin, une conférence des statisticiens européens s'est tenue à l'UNECE, à Genève. Plusieurs séminaires étaient organisés. Le premier portait sur la pauvreté. Un guide sur la mesure de la pauvreté doit être

élaboré, précisant les différents types de revenus utilisables. Jérôme Accardo, de l'Insee, s'est beaucoup impliqué dans la rédaction de ce guide. L'OCDE a interpellé les statisticiens publics pour leur demander de travailler sur le concept de revenu ajusté qui intègre notamment la redistribution, et améliorer la couverture du bas de la distribution des revenus, que les enquêtes et les données administratives peinent généralement à couvrir. Un deuxième séminaire était consacré à l'évolution des compétences attendues des instituts de statistiques, par le développement de la data science, l'exploitation des données massives. Les universités ont présenté leur point de vue sur le sujet. A cet égard, l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) a témoigné de l'évolution des enseignements pour intégrer ces aspects. Là encore, la France présente une situation atypique, avec des écoles de formation dédiées aux statisticiens qui s'adaptent très rapidement aux évolutions. Enfin, cette conférence a souligné la nécessité de renforcer la coordination entre les instituts de statistiques et les instituts de géographie pour produire plus régulièrement des informations statistiques spatialisées, comme le font déjà l'Insee et l'IGN.

Enfin, le comité statistique et des politiques statistiques de l'OCDE s'est tenu dans le prolongement de la conférence de l'UNECE. Il avait pour thème les enjeux de la mondialisation et ses impacts sur la mesure du PIB. L'OCDE constitue actuellement un groupe de comptables nationaux, de statisticiens et d'économistes pour travailler sur le sujet. Ce groupe travaillera sur la base d'exemples concrets. Ce comité a également abordé la mesure d'impact de l'économie numérique sur le PIB, avec une préoccupation concernant la mesure des prix des produits et des services, la question du partage volume-prix dans le PIB, la mesure imparfaite de certains actifs, comme le cas des ménages qui proposent des services à d'autres ménages (Uber, Airbnb, etc.). Une étude conjointe de l'OCDE et du FMI sur la mesure d'impact de l'économie numérique sur le PIB a été présentée à cette occasion. Il en ressort pour l'instant que l'impact de la non-prise en compte de ces éléments s'élèverait au maximum à 0,2 % du PIB pour les pays étudiés.

Cadre institutionnel français

La question de la diffusion des fichiers de production et de recherche a bien avancé. Ces fichiers de données individuelles d'enquêtes ménages sont élaborés à des fins de recherche scientifique et conservent après le traitement d'anonymisation un niveau très élevé de détail. Or avec la loi numérique, la mise en ligne de ces bases de données pouvait faire naître des risques de réidentification indirecte. La mise à disposition de ces fichiers devait donc être retravaillée. Il s'agissait d'élaborer une procédure simple pour ne pas allonger le délai d'obtention des fichiers. Pour l'heure, ces fichiers sont encore accessibles via le réseau Quételet, mais une nouvelle procédure a été actée par le Comité du secret lors de sa réunion du 13 octobre. Le réseau Quételet continuera de réceptionner la demande des chercheurs et fera remplir à ceux-ci un engagement de confidentialité avant de transmettre les deux documents au comité du secret. Ce dernier vérifiera simplement que la demande émane bien d'un chercheur sans chercher à qualifier sa demande. En cas d'avis favorable, le chercheur obtiendra une dérogation des archives en son nom propre qui lui permettra d'accéder aux fichiers mis à disposition par le réseau Quételet. La dérogation sera établie une fois pour toutes, pour l'accès à tous les fichiers de production et de recherche, dès lors que le chercheur appartiendra toujours à un organisme de recherche.

S'agissant des statistiques sur la pêche et l'aquaculture, le service statistique ministériel des pêches a été supprimé. Les missions de ce service ont été transférées au SDES (SSM du développement durable) en début d'année 2017. Or depuis les élections présidentielles, la compétence en matière de pêche et aquaculture a été confiée au ministère en charge de l'Agriculture et non au ministère du Développement durable. Après concertation entre le SDES et le service statistique de l'Agriculture (SSP), il a été proposé de transférer la gestion des travaux statistiques de la pêche et l'aquaculture au SSP. L'Autorité de la statistique publique a été consultée sur ce transfert. Si elle a reconnu qu'il constituerait à terme la bonne solution, l'Autorité a toutefois préconisé que ce transfert n'intervienne qu'après la consolidation et la remise à niveau de la production des statistiques, en particulier sur les données de l'enquête Aquaculture, une enquête européenne qui a connu quelques difficultés.

Trois commissions des comptes se sont tenues fin juin-début juillet. L'année 2016 s'est révélée plutôt noire pour l'agriculture française. Il existe toujours un écart entre les chiffres publiés par l'Insee et la situation telle qu'elle est perçue par les agriculteurs. Les publications ont donc fait l'objet d'un travail spécifique d'accompagnement cette année. Cette année, un effort de pédagogie a été réalisé dans les comptes de l'agriculture sur la signification des indicateurs publiés. Cette diffusion a été accompagnée d'un communiqué de presse et d'un avertissement dans *Insee Première*.

Du côté de la Depp (service statistique ministériel de l'Éducation nationale), l'identifiant national élève (INE) est désormais unique pour tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale alors qu'il dépendait de chaque académie jusqu'à la rentrée 2017. Cet identifiant est placé sous l'entière responsabilité du service statistique ministériel avec toutes les garanties de

confidentialité que son statut assure. Les travaux d'extension de cet identifiant aux apprentis puis aux élèves de l'enseignement agricole auront lieu en 2018. Se posera ensuite la question de son extension aux élèves de l'enseignement supérieur. Cette généralisation répond à un avis de moyen terme du Cnis sur l'immatriculation de tous les élèves, apprentis et étudiants scolarisés dans les établissements de formation initiale. Elle marque l'aboutissement de travaux très lourds menés sur cet identifiant national.

Gilles POUZIN demande si les établissements privés sont également inclus.

Sylvie LAGARDE répond que seuls sont concernés les établissements privés sous contrat.

Elle rappelle par ailleurs que toutes les séries de la banque de données n'avaient pas été basculées sur le nouveau site insee.fr à son ouverture en novembre dernier. C'est chose faite depuis le 19 juin dernier. Ainsi, plus de 90 000 séries chronologiques ont été intégrées à la navigation du site. Elles sont donc consultables et facilement interrogeables. Un petit moteur de recherche, couplé à des critères de recherche spécifiques, a en effet été développé pour retrouver facilement ces séries. L'évolution du site va se poursuivre avec un grand projet de bases intermédiaires de diffusion et la mise en place de premiers cubes interactifs pour les utilisateurs en 2018. Enfin, les utilisateurs ont formulé un certain nombre de remarques sur l'ergonomie du site. Des améliorations sont prévues sur le sujet, notamment la mise en avant, dans la première rubrique statistique, du critère géographique pour cibler la recherche de données nationales ou régionales.

La Depp s'est attachée, lors de cette rentrée, à la mise en œuvre d'une évaluation du dispositif de classes de CP dédoublées en REP+ (réseau d'éducation prioritaire). Le SSM poursuit ainsi son engagement d'évaluation des politiques publiques sur ce sujet. Plusieurs dimensions seront interrogées, notamment la progression des élèves, les pratiques d'enseignements, l'engagement des élèves, la perception des parents. La Depp a constitué un groupe consultatif de chercheurs pour concevoir les différents volets de cette interrogation.

L'enquête Histoire de vie et patrimoine a démarré le 25 septembre. Elle se déroule désormais en panel tous les trois ans, afin de pouvoir observer l'évolution du patrimoine au niveau individuel et l'impact des événements de la vie (divorce par exemple) sur le patrimoine. Par ailleurs, le lancement de cette enquête a été accompagné par une communication auprès du grand public pour la promouvoir. Les enquêteurs avaient en effet souligné que l'Insee communiquait peu autour des enquêtes, ce qui rendait leur travail plus difficile. Cette campagne a été bien appréciée et les enquêteurs ont formulé un retour très positif.

Nicolas PROKOVAS demande si cette enquête donne lieu à une seule réinterrogation.

Sylvie LAGARDE répond que les ménages sont réinterrogés deux fois. L'enquête permet ainsi de recueillir trois points d'observation.

S'agissant du rendez-vous de Grenelle Travail et emploi, la Ministre du Travail, Muriel Pénicaud s'était engagée à enrichir le débat public sur le sujet du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en organisant tous les trimestres une conférence de presse sous un format particulier. La première de ces conférences a eu lieu le 5 septembre. Selma Mahfouz, directrice de la Dares a tout d'abord présenté les cinq faits saillants de la conjoncture du marché du travail en France sur les trois derniers mois. Une table ronde sur les perspectives de l'emploi a ensuite réuni Jean-Luc Tavernier, Xavier Timbeau pour l'OFCE et Philippe Gudin de Vallerin, chef économiste chez Barclays. La ministre a finalement conclu la séance.

Corinne PROST précise que cet événement vise à élargir la vision du marché du travail à d'autres indicateurs pour éviter la trop grande attention portée aux DEFM. Un cahier graphique accompagne la présentation avec plus d'une trentaine d'indicateurs. Il est également publié sur le site de la Dares, sous forme de tableau de bord conjoncturel. La difficulté consiste désormais à reproduire l'exercice chaque trimestre. Pour la prochaine édition, des focus seront ajoutés sur des thématiques spécifiques pour susciter l'intérêt des journalistes, même si tous les indicateurs présentés ont déjà été publiés.

Nicolas PROKOVAS note que le format de cette conférence de presse n'est donc pas gravé dans le marbre.

Corinne PROST précise que la prochaine conférence de presse se tiendra à proximité de la parution du chômage au sens du Bureau international du travail.

Sylvie LAGARDE indique que le recensement de la population concerne cette année la Polynésie française et Mayotte, qui connaît son dernier recensement exhaustif avant de changer de système. L'opération s'est

déroulée convenablement sur ces deux territoires. Les contrôles sont en cours pour une publication des populations légales avant la fin de l'année 2017. La question se pose du recensement à Saint-Martin qui devrait intervenir début 2018. Une mission doit donc être envoyée sur le terrain pour analyser la situation et vérifier s'il est possible de réaliser ce recensement ou identifier des solutions alternatives.

La journée européenne de la statistique se déroule le 20 octobre. A cette occasion, l'Insee annoncera l'organisation d'olympiades de la statistique, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, d'Eurostat et d'autres instituts nationaux de statistiques. Ce concours s'adresse aux élèves du secondaire, plutôt lycéens, et vise à tester leurs connaissances sur les notions de base de statistiques. Il s'agit aussi de promouvoir la curiosité et l'intérêt des élèves sur ces questions, leur montrer l'enjeu sociétal des statistiques et favoriser le travail en équipe, puisque les lycéens pourront travailler en équipes de trois, sous l'encadrement d'un professeur. Il ne s'agit pas d'épreuves de type baccalauréat, mais d'une épreuve composée d'un questionnaire et d'un travail d'analyse sur un sujet donné. Ces olympiades de statistiques ont été initiées par l'institut national de statistiques espagnol qui a proposé de développer cette démarche dans les autres pays qui le souhaitent. Le fait de développer la connaissance statistique fait partie des objectifs d'Insee 2025. Les meilleures équipes nationales pourront participer à l'épreuve européenne en anglais qui se déroulera au printemps prochain.

Enfin, **Sylvie LAGARDE** annonce que Jean-Marc Aubert a été nommé à la tête de la Drees et prendra ses fonctions en novembre.

Françoise MAUREL précise que les olympiades de statistiques utiliseront la plate-forme développée par l'INS espagnol qui l'a mise à disposition de ses homologues européens.

José BARDAJI, représentant la **Fédération française de l'assurance (FFA)**, signale, s'agissant de la mise à disposition des données à un niveau très fin, qu'il est passé devant le comité du secret la semaine précédente pour obtenir les données de l'enquête Patrimoine. Or il s'est vu refuser l'accès à ces données. Cette situation se révèle d'autant plus gênante que l'Assemblée nationale débat actuellement d'une mesure – le prélèvement forfaitaire unique (PFU) – dont on ignore le nombre de personnes qu'elle concerne s'agissant des contrats d'assurance vie (taxation différenciée pour les détenteurs d'une assurance vie de 150 000 € ou plus).

Chantal CASES précise qu'il a été proposé que la FFA puisse travailler avec des chercheurs sur le sujet.

Patrick DUCHATEAU confirme que c'est la proposition émise par le comité du secret.

José BARDAJI indique qu'il avait présenté trois objectifs à l'appui de sa demande : un objectif de chiffrage, la production de statistiques descriptives et un projet de recherche. Un post-doctorant travaille actuellement au sein de la FFA. Le comité du secret a précisé que si celui-ci portait le projet, il pourrait obtenir l'accès à ces données. Or **José BARDAJI** souhaitait porter les trois sujets conjointement.

Patrick DUCHATEAU précise qu'il faudrait présenter le projet différemment en sollicitant d'autres chercheurs pour ses deux autres pans.

Charles EL NOUTY s'étonne de l'absence d'indication sur le budget.

Sylvie LAGARDE indique qu'il est prévu d'évoquer ce point au prochain bureau.

Raphaëlle BERTHOLON remarque que les études d'impact qui doivent obligatoirement accompagner chaque loi aujourd'hui manquent souvent de statistiques.

Patrice DURAN signale qu'il coorganise un colloque à la Cour européenne des comptes fin novembre sur les analyses d'impact de la réglementation (RIA – Regulatory Impact Analysis). Le Conseil d'État évoquait aussi récemment ce sujet. Le problème des études d'impact en France tient à leur très mauvaise qualité.

Sylvie LAGARDE précise que France Stratégie lance une réflexion sur cette question.

Fabrice LENGART confirme que France Stratégie encourage la modification de la gouvernance des études d'impact pour que l'exercice ne soit plus uniquement juridique et que la qualité de ces études soit vérifiée.

Patrice DURAN précise que l'événement est organisé conjointement avec Danièle Lamarque, de la Cour européenne des comptes. Ce sujet renvoie aussi au système de recherche français, dans lequel l'institutionnalisation des disciplines ne favorise pas le dialogue.

Gilles POUZIN rappelle que cette question d'évaluation avait fait l'objet d'un rapport voilà dix ans par Yves Censi qui avait mené une mission exploratoire aux États-Unis pour étudier leurs évaluations des politiques publiques.

Sophie TASQUÉ demande la confirmation que les dernières informations statistiques disponibles sur la ventilation du dernier centile du patrimoine datent de 2011. Elle n'a pas trouvé de données plus récentes sur le site.

Sylvie LAGARDE estime que l'exercice peut être réalisé sur l'enquête Patrimoine menée en 2014.

Chantal CASES signale que la prochaine publication est prévue en 2019.

Sophie TASQUÉ demande par ailleurs que l'ordre du jour des séances du bureau soit communiqué au moins deux semaines avant la réunion.

Isabelle ANXIONNAZ précise qu'un ordre du jour prévisionnel est diffusé un mois au préalable.

.VII CONCLUSION

Patrice DURAN remercie enfin l'ensemble des membres du bureau et leur donne rendez-vous le 6 décembre pour la prochaine réunion.

La séance est levée à 12 heures 20.